



AMCIB-03/KND/2025

## COMMUNIQUE

L'Ambassade de la République de Côte d'Ivoire à Berlin porte à la connaissance des Ressortissants ivoiriens résidant en Allemagne, en Pologne et en République Tchèque, que les parents pourront désormais produire l'Extrait de Naissance International ou l'Acte d'Enregistrement de Naissance (*Geburtsurkunde*) pour la transcription d'acte de naissance des enfants nés dans la circonscription diplomatique si un parent est ivoirien.

*L'extrait de Naissance ivoirien issu de la transcription sera utilisable pour la demande de passeport de l'enfant en lieu et place de l'Extrait d'Acte de naissance international.*

Pour les pièces à fournir, il est vivement recommandé de consulter le site web de l'Ambassade ([www.allemagne.diplomatie.gouv.ci](http://www.allemagne.diplomatie.gouv.ci)).

Tout dossier incomplet fera l'objet de rejet par l'Ambassade.

Fait à Berlin, le 25 novembre 2025



L'Ambassadeur

*[Signature]*  
Azize DIABATE